

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL Du 13 avril 2017

Etaient présents :	Titulaires		Suppléants	
AIGUEBELLE	excusé	R. FRISON	J. BAZIN	
BONVILLARET	J. DEMONNAZ	A. BURTIN		
EPIERRE		S. CONTI		C. PERRIER
MONTGILBERT	J.P. BUET	J. DAVID		
MONTSAPEY	B. FARGEAS			N. HASBANI
RANDENS	J. RICO-PEREZ	J. PITTON		
ST ALBAN D'H.	P. GADROY-LEGENVRE			
ST GEORGES D'H.	A. BOUVIER	C. ESAIN		
ST PIERRE BELLEV.		E. BOUCLIER		G. DEQUIER

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2017.
L'ordre du jour est accepté.

1. BUDGET PRIMITIF 2017

Chaque délégué ayant été destinataire du projet de budget préalablement à la réunion, lecture est faite des grands postes de dépenses et recettes, ainsi que du détail des opérations d'équipements.

Section d'Exploitation		
Crédits votés	505 660,00 €	364 888,29 €
Résultat 2016 reporté		140 771,71 €
TOTAL de la section	505 660,00 €	505 660,00 €
Section d'Investissement		
Crédits votés	1 267 963,00 €	1 215 679,28 €
Résultat 2016 reporté		52 283,72 €
TOTAL de la section	1 267 963,00 €	1 267 963,00 €
TOTAL DU BUDGET	1 773 623,00 €	1 773 623,00 €

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

2. CONVENTION d'ETUDE sur les périmètres de protection

Le Président rappelle la convention d'étude du 29/11/16 signée avec le Cabinet SERCL, pour la régularisation administrative de 10 points d'eau.

La liste de ces points d'eau a été actualisée, et par conséquent le montant global de la convention passe de 68 400,00 € HT à 82 080,00 € HT, soit une hausse de 13 680,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'étude du 29/11/16.

3. ACHAT GROUPE d'ELECTRICITE

Le Président rappelle que le syndicat avait mandaté le SDES pour conclure un marché d'achat groupé d'électricité, concernant les points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Le SDES souhaite engager la même procédure pour les points de livraisons dont la puissance souscrite est inférieure à 36kVA (tarifs bleus).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical confirme son choix d'intégrer aux futures consultations lancées par le SDES ses points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.

4. POINTS DIVERS

4.1. Travaux St Georges d'Hurtières

La commune informe le Comité Syndical qu'elle ne pourra pas faire face financièrement au programme de travaux prévus initialement dans la convention signée avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau en 2014.

La commune s'engage à financer uniquement la tranche ferme des travaux de connexion Minière-Fontaine Froide (en cours) si le paiement de sa participation peut être étalé sur deux ans.

Le Président prend acte de cette décision et contactera au plus tôt le Conseil Général et l'Agence de l'Eau pour connaître les conséquences de cette décision et savoir ce qu'il adviendra des subventions prévues initialement.

4.2. Délégués communaux au sein du Comité Syndical

Suite à une remarque formulée lors de la dernière réunion, relative au choix des délégués parmi les membres du conseil municipal, contact a été pris avec la sous-préfecture.

A ce jour l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités territoriales mentionne que : "Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa du II de l'article L. 5211-7", c'est à dire à l'exception des agents employés par le syndicat ou une des communes membres.

Il faut noter qu'à compter de mars 2020, en application de l'article 43 de la loi Notr, le choix du conseil municipal ne pourra porter que sur l'un de ses membres.

4.3. Réhabilitation de la conduite Pont de Randens/Réservoir Maladière

Le Président rappelle le projet de réhabilitation de la conduite d'alimentation d'Aiguebelle, qui part du réservoir de la Maladière et traverse la commune de Randens jusqu'au pont sur l'Arc.

Cette conduite vétuste et d'un diamètre insuffisant, entraîne une perte de charge importante à l'arrivée au pont, ce qui ne permet pas une utilisation optimale de la nouvelle conduite qui monte au réservoir des Combes.

Une étude a été demandée à BARON Ingénierie (7 000,00 € HT) et trois solutions ont été proposées :

Solution	Travaux envisagés	Montant estimé HT
n°1	PEHDØ160 entre la Maladière et le Pont sur l'Arc	262 500,00 €
n°2	PEHDØ180 entre la Maladière et le Pont sur l'Arc	275 100,00 €
n°3	PEHDØ180 sur l'ensemble du linéaire	753 900,00 €

Le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre (*dossier de projet, assistance aux contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception*) s'élève 12 600,00 €.

La commune d'Aiguebelle a donné son accord de principe pour sa participation financière au projet, sur un ou deux exercices budgétaires.

Le Comité Syndical autorise le Président à déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général sur la base d'un coût total estimé de 282 100 € (étude + maîtrise d'œuvre + travaux solution n°1).

4.4. Mise en place de la Télésurveillance des réservoirs

Le Président fait part du devis du cabinet BARON relatif à la mise en place de la télésurveillance sur les principaux réservoirs du territoire du SIAEP, d'un montant de 12 725,00 € HT.

L'offre comprend la maîtrise d'œuvre (*dossier de projet, assistance aux contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception*), l'établissement des dossiers de subvention et leur dépôt avant septembre 2017, ainsi que les reconnaissances de terrain nécessaires à l'élaboration de l'étude.

Après en avoir délibéré, le devis est accepté.

4.5. Nettoyage du réservoir de St Pierre de Belleville

La commune fait part d'un dysfonctionnement dans l'information aux usagers, malgré la distribution de tracts par l'agent technique du syndicat dans les boîtes aux lettres des habitants.

D'autre part, l'ensemble de la commune a été privée d'eau entre le mardi après-midi et jusqu'en soirée.

La procédure de nettoyage sera revue pour que l'alimentation ne soit pas coupée, notamment par l'utilisation du by-pass existant.

4.6. Astreinte

La mise en place d'une astreinte du personnel est envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Randens, le 18 avril 2017
Le Président,
José RICO-PEREZ

